

PRESS RELEASE

RENDEZ-VOUS MÉDICAUX SERVICES DE SANTÉ PUBLICS (O.P.D)

Le ministère de la Santé et du Bien-Être tient à informer les malades, ou patients, ayant des rendez-vous (O.P.D) à venir dans les hôpitaux, ou tout autre centre de santé du ministère, des points suivants :

- Ceux avec des complications de santé nécessitant une prise en charge médicale doivent se rendre à leur rendez-vous réguliers.
- Ceux qui n'ont plus de médicaments pour leurs traitements sont priés de se rendre directement aux pharmacies des hôpitaux et centres de santé primaires, munis de leurs prescriptions afin de les renouveler.
- Ceux qui disposent de suffisamment de médicaments pour leurs traitements prescrits et s'ils sont en bonne santé, sont priés d'éviter de se rendre à leurs rendez-vous.
- Ces rendez-vous seront reprogrammés et les nouvelles dates seront communiquées aux patients concernés par les services de santé.

Le ministère de la Santé et du Bien-Être rappelle au public qu'il est impératif de porter correctement et en permanence un masque dans les endroits publics.

La distanciation physique doit être respectée.

Il est aussi fortement recommandé de se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec un gel hydro-alcoolique.

10 mars 2021

Ministère de la Santé et du Bien-Être